

CONTRAT 1242
N/REF : 8/12/2024 0H22 C:007450 I:10954
V/REF : Contrat N°001242 du 24/11/2023

SAS SOCRES2B1
3 BRASSEURS RENNES
4 rue René COLLIN
35000 RENNES

IMMEUBLE : 3 BRASSEURS
316 RUE DE ST MALO
35000 RENNES

Rennes, le 15 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LES 3 BRASSEURS - MR BRUNO BACHAUD 06 48 07 33 20
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. B BACHAUD

INTERVENTION DU 26/12/2024
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE BAC A GRAISSES 4M3
CONTROLE : BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

4 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 30,00 EUROS HT / T(S) POUR 2023

FACTURATION : :
la redevance sera facturée 4 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5010761

Date de dernière révision des prix : 1/12/2024

Prix de base du contrat	:	688,00
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 07/2023	Valeur	: 136,0
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur	: 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
1/ 4	Entretien de bac(s) a graisse 4m3	4/AN	709,50	177,37
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
4,00	M3 de déchets traités		30,94	123,76
	TOTAL H.T.			301,13
	T.V.A. a 20,00%			60,22
	TOTAL T.T.C.En EURO			361,35

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.